

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

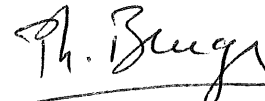
DECISION N°2025-02-12

ARTICLE 1^{ER} :

Il est validé l'acquisition à l'entreprise Corvisier sise 4 rue du stade – 19300 MONTAIGNAC SAINT HYPPOLITE, d'une pelle de type MECALAC 12 MTX avec différents godets chargeur et fourche à palette, livrée à Meymac, pour une valeur de 37.000 € HT soit 44.400 € TTC, étant précisé que la facturation et le paiement auront lieu semaine 16 de l'année 2025.

Meymac, le 24 Février 2025

Le Maire de Meymac,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250224-2025-02-12-AR
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025